

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 10 août 2009, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Michel Bolduc, Luc Plante, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Sylvie Groleau.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

142-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

143-2009

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2009 soit adopté avec la correction suivante :

Résolution numéro 122-2009 on devrait lire ce qui suit au lieu de « Le Budget maximum de 10 000,00 \$ est accordé » :

Un montant de 10 000,00 \$ est accordé et lorsque ce montant sera atteint, M. Vachon devra avertir la Municipalité pour savoir à quel endroit il est rendu et combien il en reste à faire.

ADOPTÉ

144-2009

DEMANDE DE DIFFUSION - SÉANCE DU CONSEIL PAR TCSV

ATTENDU la demande de T.C.S.V. pour diffuser sur ses ondes chacune des séances du Conseil Municipal.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor accepte de diffuser les séances du Conseil sur les ondes de T.C.S.V. La Municipalité se réserve le droit d'interrompre cette diffusion en tout temps.

ADOPTÉ

145-2009

DEMANDE DE POSE DE LUMINAIRE - RAYMONDE ET JALBERT MORNEAU

ATTENDU la demande de pose de luminaire, faite par Raymonde et Jalbert Morneau, près de leur résidence sur la Rue Faubourg du Plateau, au Lac Fortin.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande pour la pose d'un luminaire dans la Rue Faubourg du Plateau soit refusée.

ADOPTÉ

146-2009

DEMANDE - TOURNÉE DU LAC FORTIN EN BICYCLETTE

ATTENDU la demande, faire par Madame Caroline Pépin coordinatrice des loisirs St-Victor, pour défrayer le coût d'achat de poches de blé d'inde et la location du brûleur pour faire cuire celui-ci.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor accorde un montant maximum de 75,00 \$ pour l'achat de blé d'inde et location de brûleur, pour l'activité du Tour du Lac Fortin en bicyclette qui aura lieu le 22 ou 23 août prochain. Le départ et l'accueil se feront à la Plage Municipale au Lac Fortin.

ADOPTÉ

147-2009

RÈGLEMENT NUMÉRO 79-2009 - TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'INFRASTRUCTURE

Règlement numéro 79-2009 décrétant une dépense de 3 500 000 \$ et un emprunt de 3 500 000 \$ pour DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'INFRASTRUCTURE.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 6 juillet 2009, le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Conseil est autorisé à faire des travaux d'aqueduc, d'égout et d'infrastructure, selon les plans et devis préparés par Denis Fortin de la Firme Roche Inc.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 500 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 500 000\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, soit 28% sur l'ensemble des contribuables de la Municipalité de Saint-Victor et une tarification pour les utilisateurs payeurs du service d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Saint-Victor.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

LE MAIRE

**LE DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJ. / SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE- ADJ**

ROLAND GIGUÈRE

SYLVIE GROLEAU

148-2009

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 79-2009**

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'adopter le règlement d'emprunt
numéro 79-2009 intitulé règlement pour des
travaux d'aqueduc, d'égout et d'infrastructure
et un emprunt de 3 500 000\$.

ADOPTÉ

149-2009

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR
ACHAT GARAGE MUNICIPAL**

Monsieur Michel Bolduc, Conseiller, donne avis
de motion qu'un règlement portant le numéro
80-2009 sera adopté à une séance subséquente
concernant l'achat d'un garage municipal.

ADOPTÉ

150-2009

**AMÉLIORATION DU RÉSEAU MUNICIPAL - APPROBATION
DU RAPPORT DE DÉPENSES**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-
Victor approuve le rapport des dépenses
admissibles à la subvention de 15 000,00 \$.
Les dits travaux ont été exécutés dans les

rues Saint-Joseph et François-Gosselin et Route du Lac Fortin, présentant des dépenses de 135 000,00 \$ et que le Conseil Municipal a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le Ministère des transports du Québec. Les travaux exécutés, ci-haut, n'ont pas été et ne feront pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ

151-2009

DEMANDE DE SOUMISSION POUR CARBURANT

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions pour l'achat de carburant pour l'année 2009 - 2010.

La Municipalité de Saint-Victor prend environ 70 000 litres par année.

Les soumissions seront reçues sous enveloppes scellées et identifiées SOUMISSION POUR CARBURANT au bureau de la Municipalité de Saint-Victor, 287 Rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 16h00 le 4 septembre 2009 pour être ouvertes mardi le 8 septembre 2009, jour de la séance du Conseil.

Le Conseil Municipal ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

152-2009

AUTORISATION - MARCO MATHIEU

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser Monsieur Marco Mathieu à entreposer du sable pour l'hiver 2009-2010, sur une partie de terrain du 176 rue Principale, appartenant à la Municipalité de Saint-Victor. Cette entente est faite à la

condition que Monsieur Mathieu sable les trottoirs de la Municipalité, et ce gratuitement, sur demande de Monsieur Denis Rodrigue lorsqu'il jugera cela nécessaire.

ADOPTÉ

153-2009

LOCATION DE TERRAIN - SIMON BOLDOC

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor accepte de louer une partie de terrain du 176 rue Principale, appartenant à la Municipalité de Saint-Victor, à Monsieur Simon Bolduc pour l'entreposage de ses machineries. Le Maire, Monsieur Roland Giguère et le Directeur Général/secrétaire-trésorier, sont autorisés à rencontrer Monsieur Bolduc pour déterminer la grandeur du terrain et le prix pour cette dite location.

ADOPTÉ

154-2009

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Centre du Camion Beauce | 2 261,05 \$ |
| Ge Canada | 936,86 \$ |
| Hydro-Québec | 1 554,55 \$ |
| Gilles Vincent Courtemanche | 400,00 \$ |
| Téléphone St-Victor | 626,20 \$ |
| Hydro-Québec | 74,33 \$ |
| Gaz Métro | 49,34 \$ |
| Stéphane Giroux | 554,97 \$ |
| Hydro-Québec | 5 962,91 \$ |
| Pitney Bowes | 305,50 \$ |
| Poutrelle Truss-M | 1 286,78 \$ |
| Daniel Cliche Avocat | 56,44 \$ |
| Telus Mobilité | 349,54 \$ |
| Pitney Works | 451,50 \$ |
| Hydro-Québec | 273,48 \$ |
| Hydro-Québec | 977,69 \$ |

| | | |
|--------------------------------|-----------|----|
| Téléphone Saint-Victor | 843,24 | \$ |
| Gaz Métro | 12,93 | \$ |
| Hydro-Québec | 1 606,32 | \$ |
| Excavations A. Gosselin | 11 341,61 | \$ |
| Alliance Coop | 5 205,54 | \$ |
| DEBB | 43,21 | \$ |
| Gaétan Jacques Électrique | 5 138,34 | \$ |
| Bureautique Guy Drouin | 8 521,59 | \$ |
| Magasin Coop | 1 083,96 | \$ |
| Garage Alain Bolduc | 110,18 | \$ |
| Biolab | 1 435,89 | \$ |
| Centre du Camion Amiante | 2 075,72 | \$ |
| Ateliers F.L.P.H. | 68,04 | \$ |
| Réseau Biblio | 19,13 | \$ |
| Béton St-Ephrem | 564,95 | \$ |
| M.R.C. Robert-Cliche | 128,31 | \$ |
| Pièces Universelles | 49,86 | \$ |
| Extincteurs Kaouin | 33,86 | \$ |
| Pneus Beaucerons | 2 725,30 | \$ |
| Hercule Fortin Inc. | 3 817,14 | \$ |
| Industrie Ciment la Guadeloupe | 1 186,76 | \$ |
| Armand Lapointe Equip. | 145,05 | \$ |
| Garage Bizier | 750,29 | \$ |
| Pavage Sartigan | 7 636,11 | \$ |
| Transport Adrien Roy | 2 564,97 | \$ |
| Groupe Conseil Roche FBG | 26 864,25 | \$ |
| Réal Huot Inc. | 12 734,50 | \$ |
| Ferme Donald Vachon | 19 847,69 | \$ |
| Vitrierie St-Ephrem | 434,57 | \$ |
| Ville de Beauceville | 130,31 | \$ |
| Éditions Juridiques FD | 139,65 | \$ |
| Exc. Pamphile Rodrigue | 3 885,83 | \$ |
| Soudure Mobile 2000 | 536,15 | \$ |
| Centre Laser du Parc | 19,53 | \$ |
| Location de Beauce | 2 262,70 | \$ |
| Orizon Mobile | 790,48 | \$ |
| Deflex Composite | 672,53 | \$ |
| Fond le l'Information Foncière | 30,00 | \$ |
| Desfor Bio Services | 6 436,70 | \$ |
| Pro-Net | 90,00 | \$ |
| Garage Denys Groleau | 14,67 | \$ |
| AquaBeauce | 16,00 | \$ |
| Gravière M.J. Lessard | 19 924,89 | \$ |
| Traction St-Georges | 1 163,25 | \$ |
| Linde | 790,19 | \$ |
| Société Mutuelle de Prévention | 736,10 | \$ |
| GE Canada | 936,86 | \$ |
| Auto Quirion et Drouin | 102,65 | \$ |
| Métal Beauce | 151,82 | \$ |
| Entreprise Steve Couture | 7 849,38 | \$ |
| Solution Informatique GA | 343,79 | \$ |
| Publication Beauce Nord | 547,44 | \$ |
| Microbios Analytique | 62,65 | \$ |
| Harold Bureau | 15,00 | \$ |

ADOPTÉ

155-2009

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJ./SECRETARE-
TRÉSORIÈRE-ADJOINTE**

ROLAND GIGUÈRE

SYLVIE GROLEAU